

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N° 26-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12 Quorum : oui

L'an deux mil vingt six, le vingt quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 12 février 2026.

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Nicole CHARNAY, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, Jacques VACHER MATERNO, Jessie PONSINET, Nathalie CHALANDE, Romain DELAY, PERRIER Edith, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER

Absents excusés : Laurent GOUILLON, Audrey YVES, Hervé BARRAUD

Secrétaire de séance : Mme VERNIAU Evelyne

OBJET : Communal des Bruyères – hameau du vivier - Approbation du budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants,

Vu la délibération N°26-04 concernant l'approbation du CA 2025

Vu la délibération N°26-03 concernant l'approbation du CG 2025

Vu la délibération N°26-09 concernant l'approbation de l'affectation de résultat 2025

M. le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget du communal des bruyères,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2026 du communal des bruyères (annexé à la présente délibération), comme suit

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 36 403.59 €

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 23 698.62 €

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

